

Profil de prisonnier politique birman

Ko Ko Gyi



Age	47 ans
Organisation	Génération 88
Temps déjà effectué en détention	Plus de 13 ans
Peine actuelle	65 ans et 6 mois
Date de condamnation	11 novembre 2008
Lieu de détention	Monghsat Prison

« Nous avons payé le prix fort avec nos familles, notre jeunesse et notre société. Mais nous ne regrettons pas ce sacrifice. »

Ko Ko Gyi est réputé pour être un fin stratège et un penseur clairvoyant. Il est numéro 2 de Génération 88 derrière son ami Min Ko Naing. En mars 1988, Ko Ko Gyi était sur le point d'être diplômé en relations internationales à l'Université de Rangoon lorsque les soulèvements populaires commencèrent. Le 13 mars, deux étudiants étaient abattus par des policiers anti-émeutes. De nombreux étudiants de tout le pays participèrent alors à des rassemblements pacifiques sur leurs campus pour protester contre ces répressions brutales. Ko Ko Gyi a été un des leaders du rassemblement

pacifique sur son campus le 15 mars. Le lendemain, lui et ses amis étaient sévèrement battus par la police alors qu'ils se dirigeaient vers l'Institut de Technologies de Rangoon. Ko Ko Gyi s'est aussi largement impliqué dans le soulèvement du 8 août de la même année et le 28 août il devient vice-président de la All Burma Federation of Student Unions (ABFSU).

Il est arrêté pour la première fois en avril 1989 et détenu pendant 6 semaines. Il est ensuite de nouveau arrêté en décembre 1991 pour son implication dans une manifestation étudiante tenue pour rendre

hommage au Prix Nobel de la Paix reçu par Aung San Suu Kyi. Il passera cette fois-ci 13 années en prison pour n'être libéré qu'en mars 2005. Condamné à l'origine à une peine de 10 ans les autorités ont prolongé sa détention au nom de la loi de Protection de l'Etat pendant 3 ans.

Il reprend ses activités pro-démocratiques dès sa libération et fonde Génération 88 avec Min Ko Naing et d'autres camarades en septembre 2005. Il est de nouveau arrêté et détenu quelques mois fin 2006 pour avoir participé à la fondation du mouvement. Un de ses collègues, Aung Kyaw Oo, le décrit comme courageux et honorable.

Après les manifestations d'août 2007, il est arrêté au cours d'un raid nocturne de la police à son domicile. Il a récemment été condamné à 65 ans et demi de prison. Sa santé se détériore en détention. Le 9 juillet 2008, son frère déclarait aux médias que Ko Ko Gyi souffrait de troubles digestifs et n'avait été capable de manger que du riz bouilli ou des nouilles au cours des trois derniers mois. Il a de plus déjà souffert d'hépatite et son foie est très fragile.

Motifs de condamnation

- Délit relatif à la loi sur les associations illégales : unlawful association Act ; 17/20, 17/1)
- Outrage à l'Etat : (Penal code, 130/b)
- Délit relatif à la loi interdisant tout commentaire ou critique sur les travaux ou le fonctionnement de la Convention nationale: (5/96(4)
- Atteinte à l'ordre social (Penal code, 505/b),
- Délit relatif à la loi sur les transactions électroniques (Electronic Transactions Law, 33/a)
- Délit relatif à la loi sur la vidéo (Video Act, 32/b/36), 24/1, 6, 228
- Délit relatif à la constitution d'une organisation sans autorisation (Organisation of Association Law, 6)
- Délit relatif à la possession de devises étrangères (Law Amending the control of money, 24/1)
- Mépris de la Cour (Penal Code, 228)



888.888 SIGNATURES POUR LA BIRMANIE

www.info-birmanie.org

www.fbppn.net

LIBERATION DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES BIRMANAIS

